

# COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL de GARAT du 09 octobre 2019.

**Début de séance du conseil municipal à 20h00 le quorum étant atteint, le conseil délibère valablement.**

- Secrétaire de séance : Stéphane Cahorel.
- Absents : Virginie Labbaci, Sabrina Roy, Lætitia Drinkwater, Jean-marie Drouaud, Elisabeth Nouard, Lydie Bosquet
- Pouvoirs : Jean-marie Drouaud à Bertrand Rullier,
- Lecture du CR sommaire du conseil municipal précédent.

## **Délibérations du conseil municipal :**

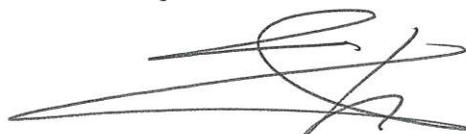
1. Par 14 voix pour, 00 abstention, 00 contre : Après présentation faite en séance par M. le Maire, le conseil municipal approuve le rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) établi le 28/05/2019. Le conseil municipal approuve également l'évolution de l'attribution de compensation payée par l'EPCI Grand Angoulême qui passera pour la commune de Garat de 257 581€ à 262 286€ (+4 705 € = 3800€ valechel foot + 905€ entretien des sentiers).
2. Par 14 voix pour, 00 abstention, 00 contre : Après présentation faite en séance par M. le Maire, le conseil municipal approuve la modification du tableau des subventions et accorde une subvention de 3800€ à « Valéchel foot », faisant ainsi écho aux charges compensées par le grand Angoulême qui ne financera plus les actions menées par le passé par l'ex-communauté de communes de la vallée de l'Échelle dans le domaine sportif, puisque les critères de financement du grand Angoulême ont été fixés en faveur de la pratique de haut niveau et des événements sportifs d'envergure pour cibler l'action de Grand Angoulême autour des thématiques de la formation, de la pratique des élites sportives et du spectacle sportif.
3. Par 14 voix pour, 00 abstention, 00 contre : Après présentation faite en séance par M. le Maire, le conseil municipal ne s'oppose pas à l'adhésion du syndicat mixte des bassins du Goire, de l'Issoire et de la Vienne et du syndicat mixte des bassins de la Charente et la Péruse au Centre de gestion de la Charente (CDG16).
4. Par 14 voix pour, 00 abstention, 00 contre : Après présentation faite en séance par M. le Maire, le conseil municipal approuve l'acquisition d'une très faible partie de la parcelle AX99 (environ 15m<sup>2</sup>) et autorise Monsieur le maire à mener l'ensemble des actions nécessaires à la bonne marche de ce dossier : acquisition par acte administratif, bornage, demande de dispense de levée d'hypothèque.
5. Par 14 voix pour, 00 abstention, 00 contre : Après présentation faite en séance par M. le Maire concernant l'usage du presbytère, compte tenu du caractère dangereux du bâti et de son usage non conforme au bail consenti, le conseil municipal demande au maire d'en interdire l'usage dans sa forme actuelle et de contacter l'association diocésaine afin de définir des suites à donner à ce dossier/bail.
6. Par 14 voix pour, 00 abstention, 00 contre : Après présentation faite en séance par M. le Maire, le conseil municipal autorise M. le Maire à lancer une campagne contre la prolifération des chats « errants » et leurs portées, par dépôts de cages de piégeages ; stérilisation/castration par un vétérinaire ; retour sur site des animaux soignés et autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne marche de ce dossier.

## **Informations et points divers :**

- Informations.
  - État d'avancement salle des fêtes : Avancement normal. Bâtiment hors d'eau / hors d'air. Pose des panneaux solaires. Début des phases d'aménagement.
- Agenda.
  - 12 octobre : soirée théâtre organisée par l'Amicale Laïque Jumelage.
  - 26 octobre : soirée repas tartiflette, organisée par Jeunesse Sportive Garat Sers Vouzan Foot.
  - 31 octobre : défilé Halloween organisé par le CCAS de la commune de Garat.
  - 11 novembre : Cérémonie commémorative.

**Fin de séance du conseil municipal à 20h55.** Dans un délai d'une semaine, le compte rendu de la séance du conseil municipal est affiché à la mairie et mis en ligne sur le site internet de la commune L.2121-25 du CGCT.

Le Maire,  
Signé : Jean-Marc CHOISY



Le secrétaire de séance,  
Signé : Stéphane Cahorel

